

Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Behoût,
Beynes, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais,
Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain,
La Queue-Lez-Yvelines,
Mauldre, Les Mesnuls,

Cœur d'Yvelines

Montfort-L'amaury, Neauphle-
Neauphle-le-Vieux, Saint-
la-Grange, Saint-Rémy-
Marchais, Thiverval-Grignon, Thoiry, Vicq,
Villiers-le-Mahieu, Villiers-
Saint-Frédéric.

Le Tremblay-sur-
Marcq, Mareil-
le-Guyon,
Méré,
Millemont,

le-Château,
Germain-de-
L'honoré, Saulx-

Édito

Bon gré, mal gré, la réforme de l'Etat sur l'organisation et la gouvernance territoriales est en marche avec son lot d'incohérences et d'incertitudes.

Conformément à l'obligation faite par la Loi, "Coeur d'Yvelines" compte 31 communes, le canton de Montfort actuel plus Thiverval et Gambais depuis le 1^{er} janvier 2014.

Ce périmètre ne devrait pas être remis en cause par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de carte intercommunale de l'Île de France.

C'est dans cette perspective que "Coeur d'Yvelines" a mis en place sa nouvelle organisation décrite dans le présent bulletin.

Malgré le contenu des réformes et l'ampleur des prélèvements de l'État sur nos Collectivités locales, toutes les réflexions engagées par les Commissions animées par les Vice-présidents de Coeur d'Yvelines sont dictées par un double souci de bon sens et de maîtrise des dépenses et par la volonté de préserver un lien de proximité étroit entre les Communes et leurs administrés.

Pas question notamment que les Communes perdent leurs prérogatives en droit de l'urbanisme au profit de Coeur d'Yvelines, ce qui aurait pour conséquence d'engager un processus de disparition de l'échelon communal dans son rôle actuel.

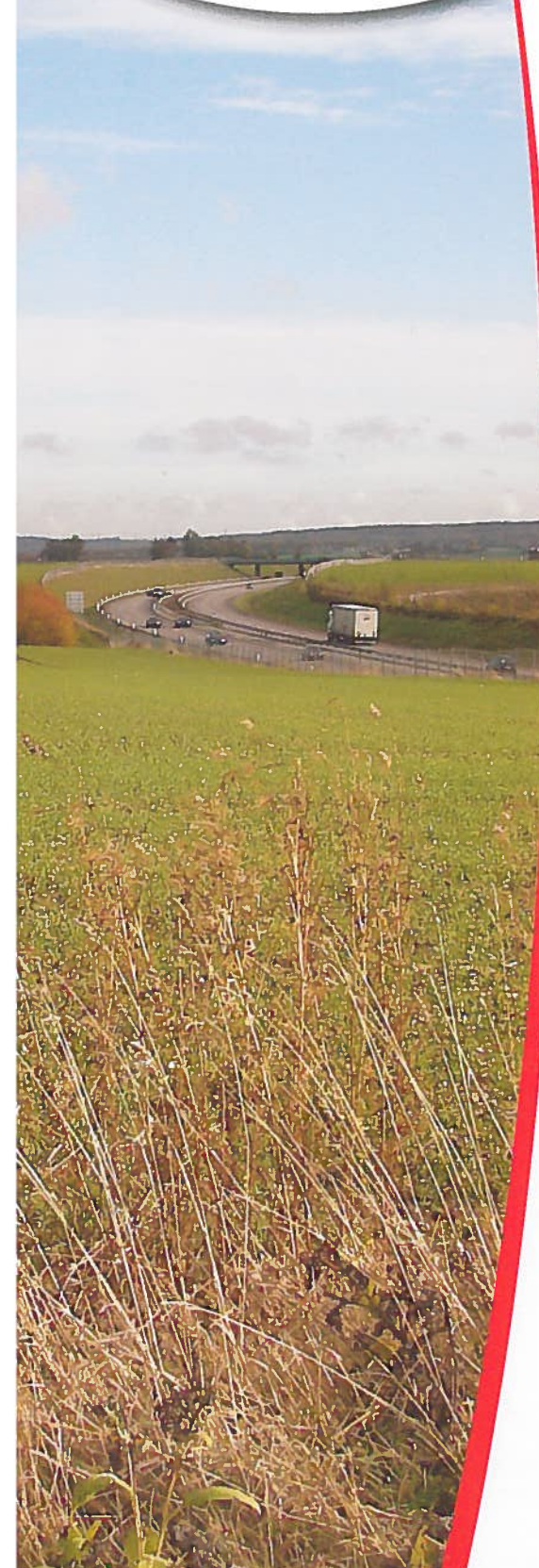
Pas question non plus de remettre en cause le principe unanimement défendu de conserver une intercommunalité rurale à taille humaine. C'est le credo de Coeur d'Yvelines.

En dépit des difficultés et des contraintes qui nous sont imposées, nous pouvons y parvenir. C'est le sens de notre action pour préserver la qualité de vie de notre territoire.

Que cette année 2015 dont les premiers jours resteront durablement dans notre mémoire collective, apportent de belles satisfactions à chacune et chacun d'entre vous.

Hervé PLANCHENAU

Président de Coeur d'Yvelines
Maire de Montfort l'Amaury



La Communauté de communes Cœur d'Yvelines,

créée par arrêté préfectoral en 2004 a connu ces derniers mois de très importants bouleversements.

Le périmètre :

Jusqu'au 1^{er} janvier 2014, la Communauté concernait 7 communes composées d'environ 22 000 habitants (Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon et Villiers-Saint-Frédéric).

Depuis le 1^{er} janvier, son périmètre d'actions s'est agrandi sur 31 communes – soit environ 48 000 habitants.

La désignation des conseillers communautaires :

La nouvelle législation a également été rendue effective lors des dernières élections municipales.

En résumé, pour Cœur d'Yvelines sont conseillers communautaires :

- **pour les communes de moins de 1 000 habitants** : le Maire (membre titulaire) et son 1^{er} adjoint (membre suppléant)
- **pour les communes de plus de 1 000 habitants** : les candidats élus lors du scrutin municipal (le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants)

Ainsi, les élus issus du dernier renouvellement des conseils municipaux se sont déjà réunis en conseils communautaires les 16 et 30 avril, 25 juin, 24 septembre et 19 novembre.

Parallèlement, des réunions plus "techniques" avec des ordres du jour "précis" ont démarré également (évaluation des charges, communication et patrimoine, mutualisation des services, développement économique, jeunesse...). Les groupes de travail se mettent en place, réalisent des diagnostics sur le nouveau périmètre de Cœur d'Yvelines. **A l'issue de cette première période de travail, un projet de territoire pourra être proposé aux conseillers communautaires, qui pourront mener des actions communes qui leur sembleront d'intérêt intercommunal.**

Une communauté de communes fonctionne approximativement comme une commune. Egalement régie par le Code Général des Collectivités Territoriales, elle est composée de différents organes :

Le Président

Hervé PLANCHENAU a été élu Président de Cœur d'Yvelines le 16 avril 2014.

Le Président est le chef des services de Cœur d'Yvelines et est chargé de son administration

Prépare et exécute les délibérations du Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire

Composé de 57 délégués titulaires et 21 délégués suppléants, représentant les 31 communes du périmètre.

Règle, par délibérations, les affaires qui sont de la compétence de Cœur d'Yvelines.

Le Conseil des Maires

Composé des 31 maires

Emet un avis sur les questions fondamentales.

Le Bureau

Composé du Président et des Vice-Présidents, élus par les Conseillers Communautaires.

Assiste le Président pour définir les orientations et gérer les affaires courantes de la Communauté de Communes.



Les commissions

Les élus ont choisi de créer un nombre limité de commissions et de composer des groupes relativement restreints pour préserver une bonne qualité de travail et de communication.

Les commissions sont composées des élus du Conseil (désignés lors du conseil du 25 juin 2014). Afin de permettre à chacun de s'exprimer et assurer une bonne représentativité de toutes les communes, chaque conseiller communautaire est membre d'au moins une commission.

Depuis leur création en juin, les groupes de travail se sont mis en place. Les réunions de commissions sont d'ordre "technique", leurs ordres du jour sont précis. Point par point, des diagnostics sont effectués par les élus et leurs services sur le nouveau périmètre de Cœur d'Yvelines.

Aménagement du territoire

(droit du sol et développement économique)

Les membres de la commission ont engagé un vaste travail d'inventaire du tissu économique du territoire.

Un groupe de travail spécialisé sur la question du développement numérique va également être créé.

↳ Moyens (finances, ressources humaines, mutualisation des services, développement intercommunal)

Une réflexion sur les services à mutualiser est en cours. Il s'agit de mettre en place un véritable partenariat entre les communes et leur intercommunalité, qui, à terme, devrait aboutir à une amélioration des services et / ou à une réduction des coûts.

↳ La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Chaque commune est représentée par son Maire ou par un suppléant, désigné par le Maire.

Le rôle de la commission, très technique, est de quantifier les dépenses et recettes, ville par ville, afin de permettre un juste calcul des reversements aux communes membres.

La CLECT s'est réunie à plusieurs reprises. Ses élus ont réalisé un important travail de collecte d'informations comptables et fiscales, pour établir un rapport précis pour les 31 villes.

Celui-ci a été validé lors du conseil du 24 septembre et a été soumis, pour approbation à tous les conseils municipaux.

↳ Valorisation du territoire et communication

La réflexion des élus est pour le moment axée autour de la promotion du tourisme. Là encore, il est nécessaire d'établir un bilan. Un inventaire sera dressé, en partenariat avec les offices du tourisme, des sites et animations remarquables.

↳ Jeunesse

(petite enfance et périscolaire, équipements sportifs)

Cette commission a permis le démarrage du nouveau relais d'assistants maternels, effectif au 1^{er} janvier 2015.

Les élus réalisent également un diagnostic collectif des premiers mois de mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaires pour comparer leurs expériences communales et mesurer leurs effets.

Un inventaire complet des équipements sportifs du territoire est également en cours de réalisation. Il permettra aux élus de prendre des décisions relatives à un éventuel transfert de certains équipements des communes vers Cœur d'Yvelines.

↳ Développement durable

(environnement, déchets ménagers, transports)

Un grand nombre de thématiques devront être traités par cette commission... depuis la gestion des déchets jusqu'à l'amélioration des transports, en passant par la diminution des dépenses d'énergie... Un très large programme dans un monde en permanente évolution !

La liste des élus communautaires, la composition des commissions, les ordres du jour et les comptes-rendus des conseils communautaires sont consultables sur le site de Cœur d'Yvelines : www.coeur-yvelines.fr



Le Relais Intercommunal des Parents et des Assistants Maternels

Le Relais est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistants maternels.

Les parents, les futurs parents et assistants maternels peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations relatifs à leurs relations "employeurs / employés". Le Ripam peut également apporter aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les matinées d'éveil (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposées par le relais constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistants maternels. Avec l'extension du périmètre de Cœur d'Yvelines, les 2 relais existants (situés à Montfort l'Amaury et à Neauphle-le-Château)

peuvent "fusionner".

Ainsi, après quelques semaines de transition, et depuis le mois de janvier 2015, le relais de Cœur d'Yvelines est animé par deux éducatrices de Jeunes Enfants. Leur local, situé à Montfort l'Amaury, va être réhabilité. Les matinées d'éveil seront de nouveau organisées dans des salles mises à disposition par les communes (Beynes, Garancières, Montfort l'Amaury, Neauphle-le-Château, Vicq, Villiers-Saint-Frédéric...).

Les assistants maternels du territoire seront contactés par le Relais, qui ne manquera pas de les informer de la nouvelle organisation du service.

L'instruction du droit des sols

Ce service est mis à la disposition des communes de Cœur d'Yvelines.
26 communes sont inscrites à ce service pour 2015.

Il s'agit de :

- **vérifier que les dossiers déposés en mairies soient complets** (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire et Permis d'Aménager)
- **consulter les autorités ou services nécessaires** (Architectes des Bâtiments de France, assainissement, ERDF...), et collecter leurs avis
- **examiner l'intégration du projet dans son environnement**
- **vérifier la compatibilité du projet avec les dispositions d'urbanisme** (code de l'urbanisme, Plans Locaux d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols...)

Les Maires des communes membres, ou leurs adjoints à l'urbanisme demeurent les décisionnaires pour tous ces dossiers. Le service instructeur propose une décision : le Maire est libre de suivre ou non cet avis.

En 2014, environ 1 800 dossiers ont été traités par les services de Cœur d'Yvelines.

La mutualisation des services

Elle se définit comme un partage et une mise en commun des services et des personnels afin d'optimiser l'organisation interne de la communauté avec ses communes membres (éviter les doublons) d'améliorer la qualité et l'offre de services sur le territoire (maintenir et renforcer les compétences) et réduire les coûts à court ou moyen terme.

Il n'existe pas de modèle de mutualisation, laquelle doit être adaptée au contexte local.

Les élus de Cœur d'Yvelines ont entrepris depuis le mois de novembre une réflexion sur les services à mutualiser.

Cette démarche aboutira, dès 2015, à la mise en place d'un schéma de mutualisation.

Le projet "Pavy 2"

Le développement économique est une compétence essentielle prévue dans les statuts de Cœur d'Yvelines depuis sa création, il y a 10 ans.

Les élus ont choisi de mener des opérations d'aménagement avec l'objectif de soutenir l'implantation d'entreprises, ou de permettre leur maintien sur le périmètre.

Pavy 2 est une vaste zone artisanale, située à Saint-Germain-de-la-Grange. Plus de 40 000 m² de terrains ont été aménagés pour pouvoir accueillir des petites et moyennes entreprises. 30 lots ont été découpés (à la demande, selon les besoins des entreprises). Les terrains sont commercialisés au prix de 80 € / m².

A ce jour, 29 lots ont été réservés. Les promesses de vente et ventes définitives sont en cours de signature. Les premières entreprises ouvriront leurs portes en 2015.

L'installation de ces entreprises va générer, à terme, des recettes professionnelles pour Cœur d'Yvelines. Cet apport financier pourra être utilisé pour réaliser de nouvelles opérations de développement économique génératrices de recettes nouvelles.

